Image not found or type unknown

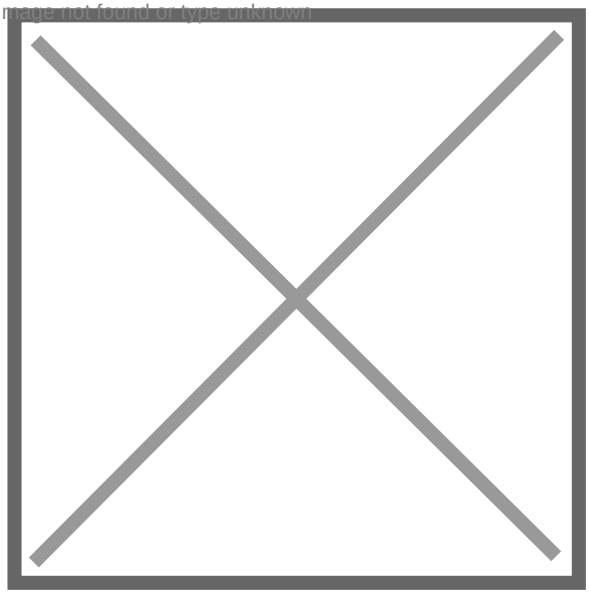

Conduite suite à l'usage de produits stupéfiants

Par **chente86**, le **23/02/2015** à **19:13**

Bonjour à tous,
Dernièrement, j'ai subi un dépistage positif à l'usage de canabis au volant. J'ai reçu le document attestant la prise d'effet de la suspension de mon permis de conduire pour la durée de 6 mois à compté du 08.02.2015.
J'ai eu ce week-end les résultats de la prise de sang lors de ma visite à la gendarmerie.
Mes résultats:
- 0 ng/ml pour THC,
- 2 ng/ml pour THC COOH.

Le test d'alcoolémie était négatif et j'ai coopéré, aux vues du fait que, quoiqu'il en soit, j'étais en dehors de mes droits. Ma dernière consommation remontait au jeudi et je me suis fait contrôlé le dimanche à 00 h 15.

Je voudrais juste savoir la peine encourue pour ce type de dosage. J'ai regardé des sujets sur différents forums mais je n'ai rien vu concernant ce dosage assez relatif.

Merci pour votre aide.

Vincent.

Par **Tisuisse**, le **24/02/2015** à **06:55**

Bonjour,

Il n'existe pas de "barêmes" en fonction des dosages de THC, tout est laissé à l'intime conviction du juge mais dans la limite des maxima fixés par les textes. Voir, à ce titre, le dossier en post-it : conduite sous stupéfiants.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés